



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

**Assemblée de consultation publique
Lundi 23 février 2026, 19 h 30**

Projet de règlement 1200-93 N.S. ayant pour objet d'amender le règlement 1200 N.S pour agrandir la zone C-254 à même la zone H-202-1

À toutes les personnes habiles à voter et susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement numéro 1200-93 N.S. mentionné en titre :

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que le conseil municipal de Sainte-Thérèse a, lors de la séance ordinaire du 2 février 2026, adopté le projet de règlement numéro 1200-93 N.S. décrit en titre.

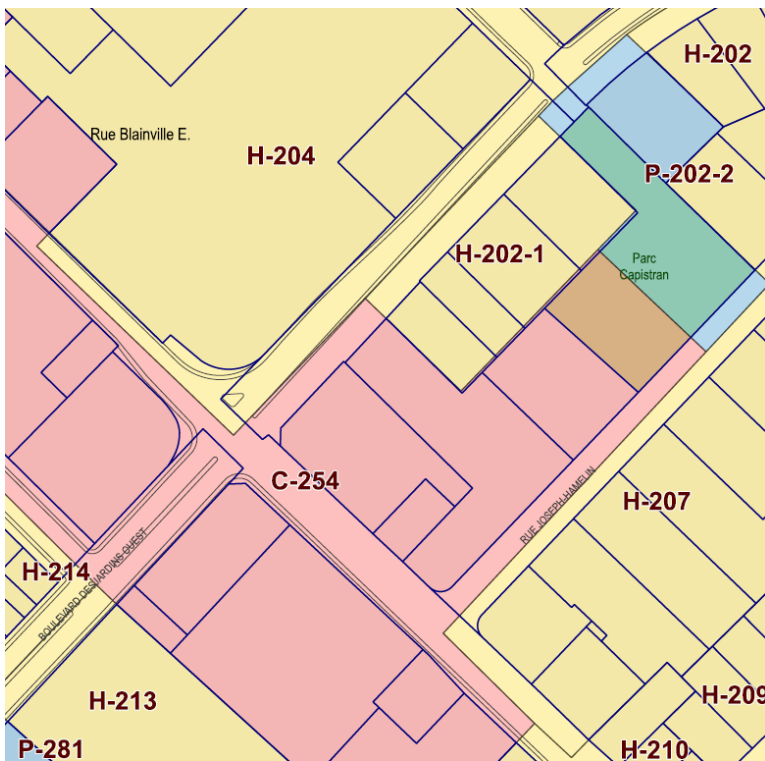
En conséquence de cette adoption, le conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation le lundi 23 février 2026, à compter de **19 h 30**, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville, 6, rue de l'Église, en conformité des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A-19.1) ;

QU'au cours de cette assemblée publique, le maire ou en son absence le maire suppléant expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

LES OBJETS : Le projet de règlement 1200-93 N.S. contient des dispositions qui portent sur des sujets qui sont susceptibles d'approbation référendaire qui se résument comme suit :

La zone C-254 du plan de zonage, annexe A du règlement de zonage 1200 N.S., est agrandie à même la zone H-202-1 selon le plan présenté à l'annexe A du règlement 1200-93 N.S.

Zones affectées : C-254 et H-202-1



CONSULTATION DU PROJET :

Prenez avis que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier au 6, rue de l'Église, lors des heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville ou sur son site Internet, et joint au présent avis.

DONNÉ À SAINTE-THÉRÈSE, ce 3 février 2026

Avis numéro : 2026-12

Philippe Huot
Greffier



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

PROJET DE RÈGLEMENT 1200-93 (P-1) N.S.

Projet de règlement 1200-93 N.S. agrandissant la zone C-254 à même la zone H-202-1 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S.

Adopté le 2 février 2026





SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

PROJET DE RÈGLEMENT 1200-93 (P-1) N.S.

Projet de règlement 1200-93 N.S. agrandissant la zone C-254 à même la zone H-202-1 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S.

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 113 alinéas 1 à 6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil municipal peut adopter un règlement de zonage pouvant contenir les dispositions spécifiques en matière d'utilisation et d'occupation du sol ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a approuvé un projet de redéveloppement sur les terrains du 22 et du 24-26 du boulevard Desjardins Ouest ;

CONSIDÉRANT QIE le terrain du 24-26, boulevard Desjardins Ouest est situé dans la zone H-202-1, laquelle, selon sa grille des spécifications, ne permettrait des immeubles d'un maximum de 12 logements ;

EN CONSÉQUENCE, à une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Sainte-Thérèse, tenue le 2 février 2026 à laquelle sont présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Armando Melo, Héloïse Bélanger, Barbara Morin, Michel Milette, Katherine Vézina, Johane Michaud, Jacynthe Prince et Mylène Morissette, formant quorum et siégeant sous la présidence de son Honneur le maire Christian Charron, sur une proposition de M. le Conseiller Michel Milette appuyée par Mme la Conseillère Jacynthe Prince, qu'il soit statué et ordonné, sujet à toutes les approbations requises par la loi, que le Règlement de zonage numéro 1200 N.S. soit et est amendé comme suit:

ARTICLE 1

La zone C-254 du plan de zonage, annexe A du règlement de zonage 1200 N.S., est agrandie à même la zone H-202-1 selon le plan présenté à l'annexe A du présent règlement.

ARTICLE 2

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 2 février 2026.

LE MAIRE

LE GREFFIER

Christian Charron

Philippe Huot

ANNEXE A - Plan de zonage modifié

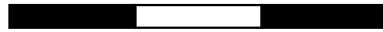
VILLE DE SAINTE-THERÈSE

Règlement 1200-93 N.S
Agrandissement de la zone C-254 à même la zone H-202-1
(Secteur de la rue Trugeon et du boul Desjardins O)

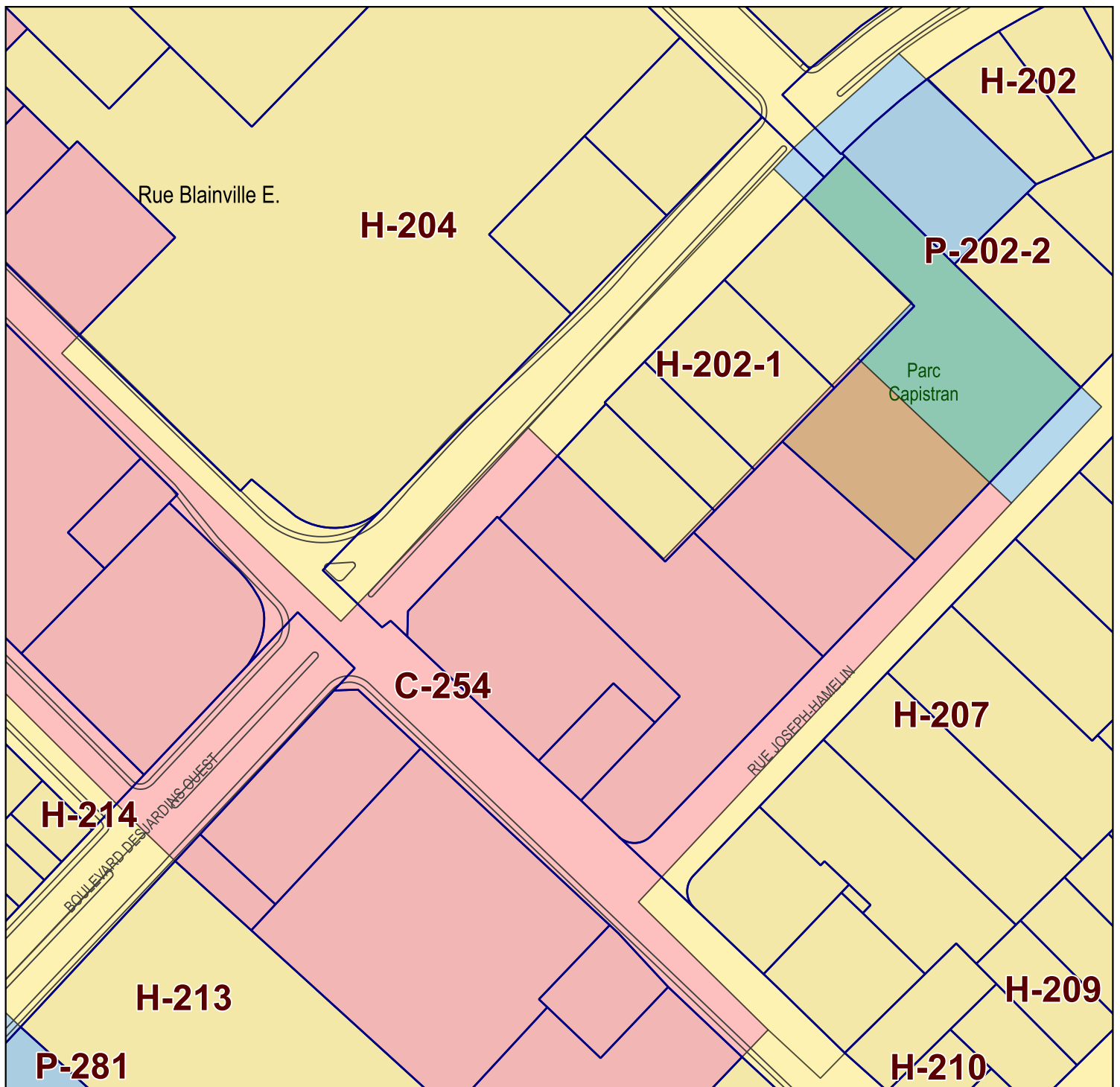
ANNEXE A

Fait partie intégrante du présent règlement

0 25 50 75 m



N

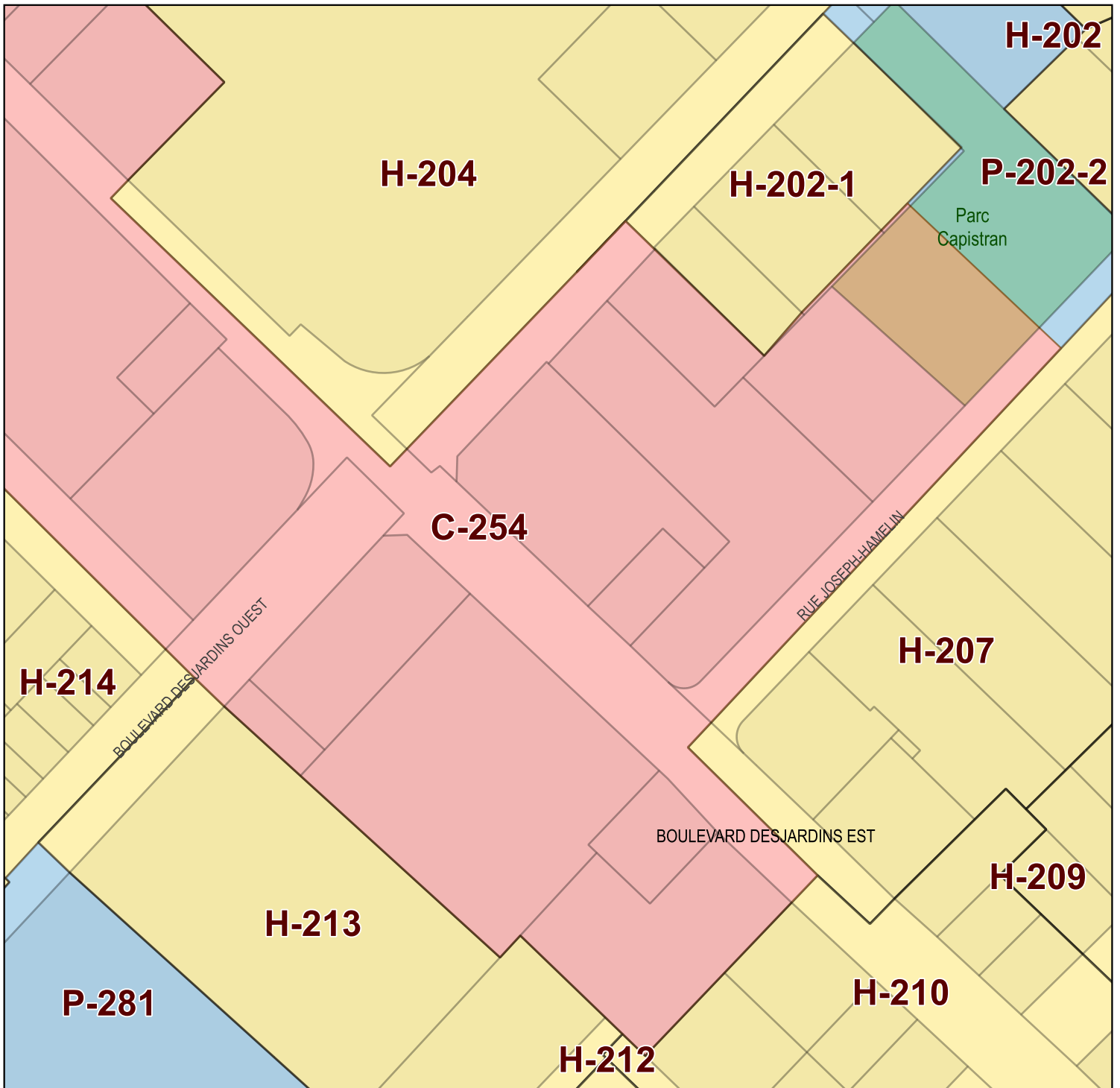
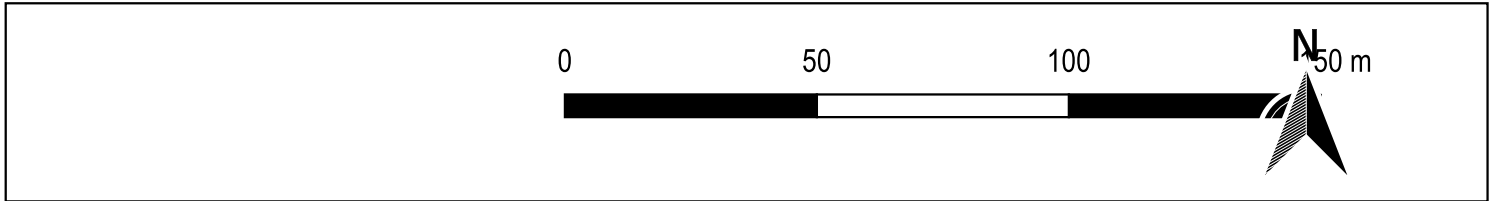


PLAN PARCELLAIRE DE ZONAGE
SITUATION EXISTANTE

VILLE DE SAINTE-THERÈSE

Projet de règlement 1200-93 N.S.
Agrandissant la zone C-254 à même la zone H-202-1 de l'annexe A du règlement de zonage 1200 N.S.

ANNEXE A



PLAN PARCELLAIRE DE ZONAGE
SITUATION PROJETÉE